



COMMISSION EUROPÉENNE

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D'EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

**POSTE PRIORITAIRE D'EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ
LES DOSSIERS DE CANDIDATURES DOIVENT ÊTRE ADRESSÉS PAR LES
ADMINISTRATIONS GESTIONNAIRES*, AU PLUS TARD LE 18/04/2024, AU
SGAE A**

**FOUAD ACHIBA, ADJOINT AU CHEF DE BUREAU
FOUAD.ACHIBA@SGAE.GOUV.FR**

**LUCIE APPRIOU, ADJOINTE AU CHEF DE BUREAU
LUCIE.APPRIOU@SGAE.GOUV.FR**

**COPIE A DAVID SZWARCBERG, CHEF DU BUREAU « COORDINATION,
COMMUNICATION, RELATIONS PUBLIQUES, INFLUENCE »
DAVID.SZWARCBERG@SGAE.GOUV.FR**

*** TOUT DOSSIER DE CANDIDATURE ADRESSÉ DIRECTEMENT AU SGAE
PAR LE CANDIDAT NE POURRA ÊTRE RECEVABLE**

DG – Direction – Unité	BUDG-E-3
Numéro de poste Sysper:	352318
Personne de contact:	Christian Engelen, Christian.engelen@ec.europa.eu
Prise de fonctions souhaitée:	2 ⁱ ème trimestre 2024
Durée initiale:	2 années
Lieu de détachement:	<input type="checkbox"/> Bruxelles <input checked="" type="checkbox"/> Luxembourg <input type="checkbox"/> Autre: Click or tap here to enter text.
Type de détachement	<input checked="" type="radio"/> Avec indemnités <input type="radio"/> Sans frais
Cet avis de vacance est ouvert aux:	
<input checked="" type="radio"/> États Membres de l'UE ainsi qu'aux	
<input type="checkbox"/> pays AELE suivants: <input type="checkbox"/> Islande <input type="checkbox"/> Liechtenstein <input type="checkbox"/> Norvège <input type="checkbox"/> Suisse	
<input type="checkbox"/> pays tiers suivants: ...	
<input type="checkbox"/> organisations intergouvernementales suivantes: ...	

<input type="radio"/> Accord AELE-EEE In-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)	
Délai des candidatures	<input checked="" type="radio"/> 2 mois <input type="radio"/> 1 mois Date limite pour postuler: 25-04-2024

Présentation de l'entité (nous sommes)

L'unité E3 est en charge des émissions de dette de l'Union et des déboursements associés aux programmes d'assistance financière financés par ces émissions (SURE, NextGenerationEU, Assistance Macro-Financière, notamment pour l'Ukraine, etc.). Dans ce contexte, l'unité est responsable de développer et mettre en œuvre la stratégie de financement et d'autres missions en particulier afférentes aux déboursements (administration des prêts, revue des échéanciers). L'unité est aussi responsable de la communication en la matière vis-à-vis de différentes parties prenantes comme les agences de notation, les banques d'investissement, les institutions paires, ainsi que du développement de la base d'investisseurs. L'unité est enfin en charge de nombreux projets permettant l'établissement des capacités nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Présentation du poste (nous proposons)

Pour financer la réponse politique européenne à la crise de la COVID-19 et pour soutenir la reprise économique dans l'Union, la Commission a été mandatée pour mettre en œuvre la gestion de la dette liée l'instrument de relance NextGenerationEU (NGEU). Cette initiative politique prévoit l'émission d'obligations pour un montant pouvant atteindre 720 milliards d'euros d'ici fin 2026, avec un volume d'émission annuel compris entre 100 à 150 milliards d'euros au cours des prochaines années. Le produit de ces émissions sera utilisé pour financer les plans de relance nationaux (dont une partie sous la forme de prêts) et des programmes budgétaires européens existants.

La Commission est aussi chargée d'opérationnaliser le soutien financier à l'Ukraine et à d'autres pays tiers nécessitant un recours aux marchés obligataires. A compter de janvier 2023, la gestion de dette est « unifiée » pour tous les programmes et les opérations sont planifiées et exécutées sans considération des besoins spécifiques de financement afin de favoriser la liquidité des titres émis par l'UE. L'approche de financement de la Commission prévoit l'organisation d'opérations de financement par le biais d'une approche de financement groupé, complétée par une gestion des liquidités spécifique. Les fonds sont mobilisés par le biais de différents canaux de financement (transactions syndiquées et adjudications) et en utilisant tous les points de courbe (financement à court et à long terme). Enfin, la Commission va continuer d'émettre des obligations vertes sous réserve des dépenses éligibles issues de la Facilité de Relance et de Résilience (liée au programme NGEU).

Profil du titulaire (nous recherchons)

Ce poste offre aux experts nationaux dotés d'une expérience en gestion d'opérations financières et de dette la possibilité de rejoindre une équipe située au cœur du financement du plan de relance européen post COVID-19 et de bien d'autres priorités politiques qui nécessitent un recours aux marchés de capitaux.

La Commission cherche à compléter son équipe par un expert national qui pourra apporter une expérience opérationnelle dans la gestion des opérations financières. En particulier, l'expert national sera sélectionné en vue de :

- Renforcer la capacité de la Commission pour une gestion intégrée de la dette et des liquidités dans le cadre;
- Soutenir la gestion et le contrôle des risques pour les opérations de financement, conformément aux politiques de risque définies par le responsable directeur des risques de la Commission ;
- Soutenir la Commission dans le développement du cadre opérationnel de la gestion de la dette, par exemple, par le biais d'instruments et de processus supplémentaires pour affiner son approche du financement.

L'expert national assumera d'importantes responsabilités dans son domaine de compétence respectif et sera fortement sollicité pour des conseils stratégiques et opérationnels. L'expert national bénéficiera d'une autonomie considérable et d'une grande marge d'initiative pour atteindre les objectifs convenus, tout en étant pleinement intégré et en travaillant au sein de la structure organisationnelle et de gestion de la direction.

L'expert rejoindra la direction qui effectue les opérations de marché pour le compte du budget de l'Union ("Gestion d'actifs, de dette et des risques financiers"). Cette direction, dont l'essentiel des activités est situé à Luxembourg, fait partie de la direction générale du Budget de la Commission. En plus des activités d'emprunt et de prêt susmentionnées, cette direction, très active et en pleine expansion, gère également les actifs que la Commission détient au nom de différentes politiques de l'Union, notamment les fonds de garantie pour l'EFSI, InvestEU et la Garantie pour l'Actions Extérieure. Cette direction coordonne également le cadre politique de la Commission pour la gestion et le compte rendu de l'accumulation de passifs éventuels dans le cadre des garanties budgétaires.

Critères d'éligibilité

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d'éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. Si vous venez d'un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

Conditions du détachement

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l'article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l'Union européenne doit obligatoirement disposer d'une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission \(EU – Euratom\) 2015/444 du 13 mars 2015](#). Il vous appartient de lancer cette procédure d'habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de votre détachement.

Soumission des candidatures et procédure de sélection

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l'intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l'AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidature sous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](#)) en français, anglais ou allemand. Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veillez ne pas ajouter d'autres documents (tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes ou attestation d'expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

Traitement des données à caractère personnel

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ⁽¹⁾. Ces dispositions s'appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

(¹) Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39).